P-36

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 janvier 2002, sur la pétition: «Mise en danger des enfants par des automobilistes empruntant la promenade d'Aïre pour amener leurs enfants à l'école de Cayla».

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-36 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

1. Demander des interventions rapides pour répondre dans l'urgence au réel besoin de sécurité des usagers autorisés.
2. Etudier la faisabilité des propositions acceptées par l'Office des transports et de la circulation.
3. Procéder aux aménagements nécessaires.
4. Sécuriser le déplacement des enfants en faisant appel aux agents municipaux, aux patrouilleuses scolaires, etc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La promenade d'Aïre est une magnifique allée d'arbres. Son affectation est à la fois piétonne et cyclable. Pourtant, des véhicules automobiles l'empruntent, ainsi que, surtout, des motocycles qui utilisent abusivement la piste cyclable.

Afin que cette situation ne perdure pas, la Ville de Genève entend conférer un statut piétonnier à ce site et remplacer le marquage de la piste cyclable par une attribution mixte de l'espace aux piétons et aux cycles, comme en d'autres promenades de la ville.

Il s'agira également de protéger les multiples accès à cette promenade par les chemins privés voisins avec des dispositifs construits empêchant tout débordement dans l'allée elle-même.

Quant au chemin des Eidguenots, son statut privé fait que les travaux d'aménagement ne relèvent pas de la Ville de Genève.

Par ailleurs, ces mesures sont évoquées dans le cadre d'un groupe de travail qui réunit des représentants des Villes de Vernier et de Genève, avec les services concernés, de l'Etat de Genève, ainsi que des représentants des habitants.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 8 mai 2002.